

**STATION D'ÉPURATION  
SEINE AVAL**

**REUNION DE LANCEMENT**

**JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007**

***Saint-Germain-en-Laye***

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT  
MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. MAURICE OUZOULIAS, PRESIDENT DU SIAAP  
M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP  
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT  
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL

INTERVENANTS :

M. EMMANUEL LAMY, MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
M. LUC BLANCHARD, PRESIDENT DE VAL DE SEINE VERTS  
M. BENOIT-BAPTISTE ELLY, PRESIDENT DES ATELIERS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
DEMOCRATIE  
M. FRANÇOIS ROUX, CAPUI  
M. PHILIPPE HOUBART, EX VICE-PRESIDENT DU CAPUI  
M. LOUIS HUBERT, DIRECTEUR REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET DE REFONTE  
MME SABINE BARLES, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UMR, CNRS, AUS, INSTITUT  
FRANÇAIS D'URBANISME, UNIVERSITE DE PARIS 8 :  
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :  
M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP  
M. MICHEL PAQUET, ADJOINT AU MAIRE DE MAISONS-LAFFITTE  
M. PATRICE RAYNAUD, CONSEILLER MUNICIPAL DU MESNIL-LE-ROI  
M. JACQUES MYARD, DEPUTE-MAIRE DE MAISONS-LAFFITTE  
M. CHRISTIAN DUFFY, PRESIDENT DU CAPUI  
MME LUCILE MONJANEL, VICE-PRESIDENTE ET SECRETAIRE SUR HERBLAY DU CAPUI  
M. JEAN-CLAUDE GOAS, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PARC A  
MAISONS-LAFFITTE  
PROJET DE REFONTE DE LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL  
M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP  
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE SIAAP  
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP  
M. JEAN-PIERRE HOULLEMARE, MAIRE DE TRIEL-SUR-SEINE

M. GILBERT AUDURIER, MAIRE ADJOINT A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

DISCUTANTS

M. EMMANUEL LAMY, MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

M. MAX DEVAUCAIRE, REPRESENTANT DU PERSONNEL DU SIAAP AU TITRE DU SYNDICAT  
UNSA

M. MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE, MEMBRE DU COMITE D'ENVIRONNEMENT DE  
FROMAINVILLE :

M. JEAN-PIERRE GENESTIER, PRESIDENT DU COLLECTIF D'ASSOCIATIONS SEINE VIVANTE

M. Jacques LÉRAILLÉ, Président de l'Association "Les Amis du Bochet"

UN INTERVENANT

M. YORGHOS REMVIKOS, AMIS DE LA TERRE

(DEBUT DE LA REUNION : 20 H 35)

### INTRODUCTION

**M. Emmanuel LAMY**, Maire de St-Germain-en-Laye, souhaite la bienvenue aux participants à ce débat public.

**M. Philippe MARZOLF**, Président de la Commission Particulière du Débat Public est assisté ce soir de trois membres : Laurence MONNOYER-SMITH, Jean-Paul PUYFAUCHER et Jean-Claude DEUTSCH ; Odile PEIXOTO étant absente.

Il indique le fonctionnement et les modalités de cette Commission, nommée par la Commission Nationale du Débat Public, qui a été saisie pour organiser ce débat public.

Il rappelle que la Commission est indépendante et neutre. Trois principes encadrent sa mission :

1. Transparence de l'information
2. Equivalence des interventions
3. Argumentation des avis ou suggestions

Ce débat a lieu du 10 septembre au 19 décembre 2007. Ensuite, la Commission remettra son rapport dans les deux mois au maître d'ouvrage, qui lui aura trois mois pour se prononcer sur son projet.

#### Publics concernés par ce sujet :

- les riverains des 9 communes avoisinantes et les salariés de l'usine,
- les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien,
- les acteurs de l'épandage agricole des boues,
- toutes les personnes concernées pour des raisons professionnelles par la qualité de la Seine, et même sondage des habitants de Rouen.

#### Questions du débat concernant l'opportunité.

- Faut-il traiter 1,5 million de mètres cubes par jour à Seine aval dans les prochaines années ?
- Faut-il concentrer à Seine aval une part significative des investissements dans les années à venir ou pas ? Faut-il les répartir ?
- Au regard de ces contraintes réglementaires, faut-il refondre complètement la station ou l'améliorer au fur et à mesure comme cela a été fait depuis des années ?
- Existe-t-il des actions complémentaires en amont à entreprendre au niveau des usagers, des particuliers, des industriels, du réseau d'assainissement ou de l'usine de Seine aval ?
- Est-ce que les objectifs fixés par le SIAAP, le maître d'ouvrage, répondent aux attentes et aux besoins de la population ? Sont-ils cohérents avec la réglementation ? Sont-ils réalisables par rapport aux rejets également et le bon état écologique de la Seine ?
- Quels sont les aménagements futurs pour la plaine d'Achères ?
- Quelles filières de valorisation pour les boues ?
- Quel est le coût du projet ? Comment va-t-il être financé ? Quelle sera la répercussion sur la facture d'eau ?
- Quelles modalités de concertation et de communication avec les riverains sur ces questions ?
- Le suivi du chantier et quel suivi de l'impact sanitaire potentiel de l'usine ?

Participation du public au débat :

- Réunions publiques
- Cahier d'acteurs ou contributions écrites
- Questions orales ou écrites
- Discussion sur le blog
- Consultation du site <http://www.debatpublic-seineaval.org>

**M. Maurice OUZOULIAS**, Président du SIAAP remercie l'assemblée. Après une présentation sommaire du SIAAP, il indique que les objectifs de ce projet d'envergure : outre une protection encore plus efficace de l'équilibre écologique de la Seine et des efforts encore plus importants pour valoriser l'environnement du site, la priorité du SIAAP porte vers la réduction des nuisances liées à son activité.

Engagements du SIAAP : déconcentration de Seine aval, extension de la station de Valenton, construction de l'usine de Triel-sur-Seine et celle de la Morée. Grâce à ces programmes, la capacité de Seine aval a d'ores et déjà largement diminué. Ce délestage a permis de démolir une partie de la station. Seine aval est aussi devenu un site où la nature a repris ses droits, à l'image du parc Albert Marquet. C'est également un site aujourd'hui alimenté par péniches, grâce au port fluvial, ce qui a permis d'en finir avec le trafic des poids lourds aux abords des communes.

**ECHANGE AVEC LA SALLE**

**M. Luc BLANCHARD**, Président de Val de Seine Verts indique que cette association est intervenue dans plusieurs enquêtes publiques sur le ru de Marivel. Des solutions alternatives à la croissance sans fin de Seine aval ont été défendues. Ces positions prises depuis plusieurs années peuvent-elles être diffusées ?

M. MARZOLF confirme que cette position fera l'objet d'une contribution ou d'un cahier d'acteur. Il profite de l'occasion pour lancer un appel à tous ceux qui souhaitent faire parvenir leurs contributions ou cahiers d'acteurs à la Commission.

**M. Benoit-Baptiste ELLY**, Président des Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie estime que les habitants de Saint-Germain ne se sentent pas suffisamment concernés par ce projet et demande comment se procurer les documents ?

M. MARZOLF répond que les documents peuvent être consultés sur le site de la Commission Particulière du Débat Public et que des exemplaires papier peuvent être demandés. Il en profite pour remercier l'effort fait par les municipalités pour diffuser l'information auprès du public.

**M. François ROUX**, CAPUI s'interroge sur l'après débat. M. MARZOLF confirme que suite au débat, et au rapport remis au maître d'ouvrage par la Commission Particulière du Débat Public pour l'éclairer, le maître d'ouvrage communiquera en avril sa décision de poursuivre, modifier ou renoncer à son projet.

**M. Philippe HOBART**, CAPUI, CIRENA ne comprend pas que le maître d'ouvrage, le SIAAP soit aussi l'exploitant. Qui finance ?

M. OUZOULIAS rappelle que le SIAAP est un syndicat interdépartemental qui regroupe les départements de Paris et de la Petite couronne, et un certain nombre de syndicats intercommunaux qui amenaient leurs eaux usées sur les usines et qui payaient une

redevance épuration. C'est l'utilisateur qui finance le fonctionnement du SIAAP et l'Agence de l'Eau Seine Normandie en assure en partie le financement des investissements avec la Région

**M. Louis HUBERT**, Directeur Régional de l'Environnement précise que l'assainissement est de la responsabilité des collectivités, ce n'est pas l'Etat qui gère les stations d'épuration. La Commission Nationale des Débats Publics n'organise pas que des débats pour des projets de l'Etat.

### **CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET DE REFONTE**

**Mme Sabine BARLES**, Professeur des universités, UMR, CNRS, AUS, Institut Français d'Urbanisme, Université de Paris 8 dresse l'historique depuis 200 ans des égouts parisiens et la naissance des stations d'épuration en région parisienne pour traiter les eaux usées.

**M. Jean-Pierre TABUCHI**, Agence de l'Eau Seine Normandie aborde la réglementation, régie par des directives européennes, et le schéma d'assainissement. Deux principales directives concernent le projet de refonte Seine aval : la directive sur les eaux résiduelles urbaines parue en mai 1991 et la directive cadre sur l'eau parue en décembre 2000. En 2015, la Seine devra atteindre le potentiel écologique et le bon état chimique.

**M. Daniel DUMINY**, Directeur Général du SIAAP, aborde le schéma directeur de 2007, mis à jour en raison de :

- Un volet réglementaire, l'application de la DCE
- La nécessité de dépolluer une plus grande proportion d'eaux pluviales
- L'avenir des boues
- La mise en œuvre d'une véritable politique concertée en matière d'assainissement sur l'ensemble de la zone de collecte du SIAAP.

Une étude a été réalisée montrant les évolutions suivantes :

- Evolution de la population
- Evolution de la consommation en eau potable
- Evolution des eaux pluviales et imperméabilisation des sols

**M. Michel PAQUET**, Adjoint au Maire de Maisons-Laffitte : Le débat public prendra-t-il bien en considération la programmation, les nuisances éventuelles pendant les travaux, les modalités d'accès et d'approvisionnement des chantiers ?

M. MARZOLF répond que chaque proposition sera étudiée : impact, suivi, concertation en cours des travaux. Ces questions plus techniques et concrètes seront abordées fin novembre ou début décembre

**M. Patrice RAYNAUD**, Conseiller municipal du Mesnil-le-Roi : Certains pays favorisent plutôt la création de très grosses usines, alors que le SIAAP semble s'orienter vers une réduction des stations. Est-ce un intérêt financier et de développement durable ?

M. DUMINY indique que la stratégie du SIAAP dans le cadre de l'étude menée pendant 4 ans consiste à trouver une optimisation entre les usines existantes et les réseaux. Il s'agit de trouver pour la collectivité l'optimum par rapport à l'impact des rejets sur le milieu naturel, mais aussi l'optimum par rapport aux possibilités d'implantation locale et à l'existence de ce réseau d'assainissement.

**M. Jacques MYARD**, Député-maire de Maisons-Laffitte demande si le SIAAP est en mesure d'éradiquer les nuisances olfactives ?

La multiplication des stations de traitement des eaux pluviales déléstera Seine Aval. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour les eaux usées ?

M. DUMINY indique que le SIAAP a les moyens et les compétences pour éradiquer les nuisances olfactives sur l'usine Seine aval et c'est l'enjeu de cette refonte. Le SIAAP souhaite maintenir des zones séparatives eaux usées eaux pluviales, et créer des stations de dépollution des eaux pluviales.

**M. Benoit-Baptiste ELLY**, demande à quoi correspond le chiffre de 1,5 millions de mètres cubes ?

M. DUMINY indique qu'il s'agit du résultat d'une étude qui a duré 4 ans avec l'ensemble des partenaires. C'est inscrit maintenant dans le cadre du schéma directeur du SIAAP.

**M. Luc BLANCHARD** estime judicieux de procéder à une séparation dans les habitations entre le réseau des eaux pluviales et le réseau des eaux usées, et d'aller vers une réinfiltration des eaux pluviales à la parcelle ?

M. TABUCHI estime que le traitement des eaux pluviales a pris du retard. M. MARZOLF rappelle qu'une réunion thématique traitera ce point.

**M. HOUBART** demande qui est le maître d'ouvrage pour l'usine d'Enghien et Marivel ?  
M. TABUCHI indique qu'elles sont implantées sur des territoires hors SIAAP.

**Mme Lucile MONJANEL**, Vice-présidente et secrétaire sur Herblay du CAPUI : Qu'en est-il de la condamnation du 23 septembre 2004 pour non-respect de la DRU ?

**M. TABUCHI** précise qu'il y a deux contentieux : la délimitation des zones sensibles, la France a été condamnée et elle s'est mise en conformité ; la mise en conformité des stations non conformes par rapport au traitement de l'azote et du phosphore.

**M. Jean-Claude GOAS**, Président de l'Association de sauvegarde du Parc à Maisons-Laffitte demande s'il faut augmenter la capacité des Grésillons pour réduire celle d'Achères ?  
Que deviennent les boues ?

M. DUMINY confirme que la politique du SIAAP est de trouver un optimum à la fois en matière de performance épuratoire, d'intégration au site et aussi en matière de coût. Cet optimum tourne autour de 1,5 millions de mètres cubes.

Concernant les boues, le SIAAP veut poursuivre la valorisation agricole et la valorisation énergétique.

#### PROJET DE REFONTE DE LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL

Pourquoi poser la question de la refonte du site Seine aval ?

#### Problématiques rencontrées :

- Amélioration des performances épuratoires
- Persistance des nuisances olfactives

- Evolution des techniques, des technologies, des métiers
- Traitement de la filière boue
- Evolution des réglementations

Objectifs de la refonte :

- Reconquête de la Seine
- Protection de l'environnement de l'agglomération parisienne
- Tendre vers nuisance zéro
- Redécouverte du paysage, développement durable, qualité des bâtiments
- Valorisation des boues
- Sauvegarder la qualité de la Seine
- Intégration paysagère

Coût du projet : 800 millions d'euros

**M. Jean-Pierre HOULLEMARE**, Maire de Triel sur Seine estime que les villes qui ont opté pour le réseau séparatif sont pénalisées.

M. TABUCHI indique que la priorité a été mise sur la conformité des stations d'épuration, contrairement à celle des réseaux d'assainissement. Pour certaines collectivités, cela se traduit par des diminutions d'aides, voire des suppressions sur certaines opérations.

**M. Gilbert AUDURIER**, Maire adjoint à Saint-Germain-en-Laye demande pourquoi le SIAAP n'est pas soumis à la taxe professionnelle et ne redistribue-t-il pas de sa manne aux communes qui subissent les investissements et les installations sur leur territoire ?

M. DUMINY confirme qu'il s'agit de l'application de loi.

**DISCUTANTS**

M. LAMY s'exprime en tant que maire de Saint-Germain-en-Laye et soulève les enjeux collectifs de ce projet qui doivent aller dans le sens du développement durable. Le montant de l'enveloppe budgétaire étant important, les partenaires associés à ce projet seront vigilants. La municipalité sera proche des riverains pour soutenir leurs revendications légitimes en matière de diminution de nuisances. L'évolution des besoins fonciers du SIAAP va permettre à la ville de reconquérir une partie de son territoire communal.

En tant que Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain, il souhaite que les syndicats soient être plus proches du centre de décisions du SIAAP.

En tant que Président du SIDRU, il souhaite qu'il soit associé à la réflexion sur la valorisation des boues afin de les transformer en énergie.

M. OUZOULIAS indique qu'une modification des statuts devrait être réalisée et que les actionnaires du SIAAP devront être consultés pour obtenir cette modification.

**M. DUFFY** relate l'historique et les erreurs à ne plus commettre au sujet de l'usine d'Achères. La création d'un observatoire a été initiée par le CAPUI.

Le CAPUI regrette l'abandon de deux stations mentionnées dans un contrat avec la Région. Il confirme avoir le soutien des élus dans le combat environnemental pour l'intérêt de tous et pour les générations futures.

Il met par ailleurs l'accent sur les nuisances induites sur la nature humaine : employés de l'usine ou riverains et souhaite que ce point soit étudié.

Le CAPUI refusera systématiquement toute usine d'incinération in situ.

M. DUFFY soulève la question des rejets dans la Seine et s'interroge sur la capacité de cette installation.

M. DUMINY précise que le flux temps sec est de 1,5 millions de mètres cubes, et les 45 m<sup>3</sup> seront seulement pour traiter les situations exceptionnelles (gros orages).

**M. HOUBART** demande qui contrôle ?

M. DUMINY indique qu'une auto surveillance est assurée par le SIAAP de toutes les données, celles-ci étant transmises à l'Agence de l'Eau. Le SIAAP est soumis à des contrôles des services de l'Etat.

**M. Max DEVAUCAIRE**, représentant du personnel du SIAAP UNSA, souligne que diminuer les nuisances olfactives est plus agréable pour les riverains, mais concentre les risques pour les agents. Une usine moderne avec de bonnes méthodes de prévention, une ergonomie mieux pensée assurent de meilleures conditions de travail ; ce que permettrait la refonte.

**M. Maurice CHEVIGNY**, Maire de la Frette-sur-Seine, membre du comité d'environnement de Fromainville, apporte son témoignage, suivant le dossier d'Achères depuis 20 ans.

L'adoption du scénario C a conduit à un débat de décentralisation de l'assainissement en Ile-de-France et à une réduction des volumes traités à Seine aval, qui passent de 2,1 millions de mètres cubes à 1,7 millions et à 1,5 millions annoncés en 2012.

Ne connaissant pas encore le projet précis du SIAAP, le comité ne peut pas prendre position sur la refonte annoncée et sur les évolutions de Seine Aval.

M. MARZOLF indique qu'une réunion se tiendra à la Frette-sur-Seine où seront évoqués ces problèmes de nuisances.

**M. Jean-Pierre GENESTIER**, Président du Collectif d'Associations Seine Vivante estime qu'il existe un écart entre l'opportunité et cette notion d'enrichissement de projet réalisé, dont le texte n'est pas encore annoncé.

Les différents programmes de travaux à lancer prônent-ils un choix à faire entre les trois projets ? S'agit-il de l'explication de la propre vision du SIAAP qui sera réalisée ? Dans quelle mesure pourrait-il y avoir de fortes remises en cause de ces projets ? Un appel d'offres serait-il envisagé ?

Seine aval de par sa situation et son histoire pourrait peut-être être un lieu privilégié d'expérimentation de nouveaux procédés d'épuration (phyto-épuration) ?

Il semble nécessaire d'avoir une clarification sur les processus décisionnels afin que les participants au débat public puissent se faire une opinion précise.

**M. Michel VAMPOUILLE**, Vice-président du Conseil Régional Ile-de-France à l'environnement, au développement durable et à l'écorégion, précise que la Région n'est pas le maître d'ouvrage car elle n'a aucune compétence directe en matière d'assainissement. Elle ne peut qu'octroyer des subventions aux syndicats.

Le Conseil Régional est intervenu sur la politique de l'eau et notamment lors de l'élaboration du scénario C. Il pense que le site d'Achères mérite une refonte totale.

M. DUMINY en réponse aux diverses questions indique que les usines du SIAAP ont vu leurs capacités évoluer au maximum de leurs possibilités

**M. GOUSAILLES** précise que des techniques alternatives ont été testées pour le traitement des eaux ou des boues, et donne des précisions techniques.

M. MARZOLF indique que ces questions pourront être abordées lorsque le sujet des boues sera abordé.

**M. Patrick BARBE**, Maire d'Herblay indique que dans ce tableau idyllique, plus de nuisance olfactive, des paysages magnifiques, il ne faut pas oublier de débattre de la plaine de Pierrelaye et d'Herblay où 1.600 ha sont pollués.

M. OUZOULIAS précise que le SIAAP a investi 15 millions d'euros sur la plaine d'Herblay. Les cultures doivent être poursuivies, afin d'éviter que les métaux lourds n'atteignent la nappe phréatique.

**M. LÉRAILLÉ** soulève le problème des boues. Le terme « excédent » ne signifie-t-il pas que les boues trop polluées aillent en CET ?

M. MARY indique que des boues ont été envoyés en CDSU de classe 2, bien que tout à fait conformes à la réglementation pour partir en épandage, à cause d'un manque de surface disponible pour les épandre.

**M. Yorghos REMVIKOS**, Les Amis de la Terre estime qu'il ne faut pas faire l'impasse sur la police des réseaux, car des boues peuvent être polluées.

M. MARZOLF rappelle qu'un chat sera organisé sur le site entre 18 h 30 et 19 h 30 le vendredi 28 septembre. Il remercie les participants à cette soirée.

(FIN DE LA REUNION A MINUIT).